

PRIX DE PHOTOGRAPHIE DES DROITS HUMAINS 2016 2ème EDITION



De la migration à l'asile

Les images de migrants et de réfugiés fuyant leur pays à la recherche d'une vie meilleure sont partout. Des bateaux submergés de silhouettes fantomatiques aux cadavres gisant sur les plages méditerranéennes notamment, la violence de ces scènes ne laisse pas indifférent. Mais face à un phénomène dont l'ampleur dépasse l'ensemble des acteurs qui y sont confrontés, la place et le rôle de l'image questionnent ; diffusée, utilisée, instrumentalisée et parfois détournée, elle concentre, dans ces différents usages, l'importance des enjeux de la migration.

Quant à l'artiste, il-elle n'échappe pas aux tensions qui traversent les sociétés. Mais loin des impératifs et du temps médiatiques, la force de l'artiste réside dans sa capacité à interroger le réel, par le langage qu'il-elle utilise, par les outils auxquels il-elle recourt. La question qui lui est posée est de savoir comment illustrer les enjeux de la migration et de l'asile. Comment représenter les réfugiés/migrants sans recourir aux clichés habituels? Peut-on parler du « problème » des réfugiés en n'en montrant que les « victimes » ? N'y a-t-il pas d'autres façons d'aborder la question ? De nourrir la réflexion? A force de violence, l'image finit par perdre de sa puissance.

Jury 2016

Nathalie Herschdorfer	Directrice, Musée des Beaux-Arts, Le Locle, Suisse
Rémy Fenzy	Directeur, Ecole nationale supérieure de photographie, Arles, France
Reza	Photojournaliste, Agence Webistan, Paris, France
Elodie Morel	Directrice, Département photographies, Christie's, Paris, France
Peter Bouckaert	Directeur, Urgences, Human Rights Watch, Genève, Suisse

Délais

30 septembre	Remise des projets
15 octobre	Délibérations du jury
1er novembre	Publication officielle des noms des cinq finalistes
1er décembre	Vernissage de l'exposition collective et remise du premier prix
10 décembre	Décrochage de l'exposition

Lauréat-e et finalistes

Le jury délibère en deux tours. A l'issue du premier tour, il sélectionne cinq projets. Lors du deuxième tour, il distingue un-e lauréat-e qui peut choisir l'une des deux options suivantes :

- Il lui est attribué l'équivalent de la somme de CHF 10'000.- (dix mille francs suisses) exclusivement dévolue à la préparation d'une exposition (matériel et production) pensée à part entière, dans la continuité des photographies récompensées par le Prix 2016. Cette exposition aura lieu en parallèle de l'édition suivante du Prix. Le choix du lieu et des dates de cette exposition revient à la Fondation Act On Your Future.
- Le-la lauréat-e peut également choisir de disposer librement d'une somme de CHF 5'000.- (cinq mille francs suisses) en espèces.

Les quatre finalistes restant reçoivent chacun-e une somme de CHF 500.- (cinq cents francs suisses) en espèces. Le-La lauréat-e et les quatre finalistes exposent leur projet à la galerie Art Bärtschi & Cie du 1er au 10 décembre 2016.

Informations
Inscriptions

www.actonyourfuture.org
hello@actonyourfuture.org

Partenaires

éc a l

— HEAD
Genève

ART & CIE
BÄRTSCHI



FRORIEP LES HYBRIDES